

La famille de

Monsieur Roger CALDER

à la grande tristesse d'annoncer son décès, survenu le 22 février 2014. Il s'est endormi paisiblement, réconforté et entouré par sa famille.

Un recueillement d'adieu aura lieu au temple de Commugny, le vendredi 7 mars, à 14 h 30

En lieu et place de fleurs, un don peut être adressé à Parkinson Suisse no: compte 80-7856-2.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.